

Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche thématique pour la rédaction de la SRB 2023

AXE – THEMATIQUE : VIVRE - SE NOURRIR.

1) Introduction générale.

Se nourrir dépasse largement la seule question de l'alimentation. C'est un sujet qui concerne la santé (« *Que ton alimentation soit ta première médecine* », Hippocrate), l'agriculture et l'élevage, la pêche et l'aquaculture (en eau douce et en mer), la ressource en eau, le foncier, les écosystèmes. Une alimentation de qualité ne peut se concevoir sans un environnement de qualité : les liens avec la préservation de la biodiversité sont donc évidents. Se nourrir ce sont aussi des questions de justice sociale, elle-même indissociable de la justice environnementale. Préserver la biodiversité signifie préserver ces interdépendances, afin que notre bien être en soit positivement affecté.

2) Éléments de diagnostic.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est une grande région agricole, leader dans les secteurs du maraîchage et de l'horticulture ornementale, et acteur majeur dans les domaines des fruits, de la viticulture et de l'élevage ovin.

L'agriculture couvre 790 000 ha, soit environ 25% du territoire régional. Elle est le premier pourvoyeur de services environnementaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'agriculture et le pastoralisme occupent de grands espaces et contribuent à leur valorisation. Schématiquement, les communes sont davantage à vocation d'élevage dans la zone de montagne de l'arrière-pays nord-est ; le Var, le Vaucluse et la vallée de la Durance sont dominés par la vigne et les vergers ; les autres espaces le sont par la polyculture. Il existe de plus quelques poches dominées par l'horticulture sur le littoral, notamment dans les Alpes-Maritimes.

L'agriculture modifie et crée des mosaïques de milieux, comme les estives, les vergers, les milieux irrigués, les friches, et des lisières qui sont des lieux privilégiés de biodiversité. Elle agit également par la sélection des espèces et des variétés utilisées. Dans l'ensemble, l'agriculture en Provence-Alpes-Côte d'Azur est une agriculture de terroir et de qualité, qui contribue fortement à la biodiversité régionale actuelle. Les zones agricoles y sont souvent de véritables réservoirs de biodiversité ordinaire et, parfois, exceptionnelle.

L'agriculture contribue aussi, cependant, à éroder la biodiversité, surtout par les monocultures intensives et l'utilisation de produits phytosanitaires – dont les acteurs rappellent souvent qu'ils peuvent s'avérer nécessaires pour certaines productions.

L'utilisation d'eau entraîne également des modifications, avec des débits affaiblis dans les rivières mais parfois aussi de nouveaux milieux le long des canaux gravitaires pourvus de fuites ou dans les canaux eux-mêmes. Là encore, la situation est donc très nuancée.

La gestion de milieux ouverts (maintien en bon état, réouverture...), l'évolution de l'agriculture conventionnelle vers plus d'agroécologie (via diverses pratiques comme l'agriculture de conservation des sols, des certifications telles que Haute Valeur Environnementale, ou le signe officiel de qualité Agriculture Biologique etc.), le développement d'infrastructures agroécologiques (haies, irrigation gravitaire, cultures en terrasses...) sont le support d'une action positive des activités agricoles sur la biodiversité.

A l'inverse, la biodiversité génère elle aussi des aménités positives pour l'agriculture (biodiversité fonctionnelle) comme par exemple les services rendus par les insectes pollinisateurs (essentiels à la

qualité et au rendement des trois quarts des plantes vivrières) et les plantes messicoles, ou les auxiliaires de cultures (espèces s'attaquant à des ravageurs de cultures pas exemples).

Des productions agricoles de qualité découlent d'un bon fonctionnement des écosystèmes (pollinisation, lutte naturelle contre les ravageurs, stockage et filtrations des eaux superficielles...), d'une ressource en eau de qualité et d'un climat sans excès. Par ailleurs, l'agriculture entretient des paysages et des milieux naturels remarquables.

Les milieux aquatiques et humides fournissent notamment de l'eau pour l'irrigation des terres agricoles au-delà des autres usages encore (eau potable, industrie, tourisme, hydroélectricité ...). L'état écologique et chimique des milieux aquatiques impacte donc directement la qualité des eaux utilisées pour l'irrigation et donc de la qualité des productions qui en découlent.

Les eaux continentales sont également le support d'activités de pêche (le plus souvent de loisir) et d'aquaculture, sources de produits alimentaires. La pêche en lacs et rivières est pratiquée en Provence-Alpes-Côte d'Azur par environ 70 000 personnes, sur un linéaire total de 11 500 km de cours d'eau et une surface de plans d'eau de 13 600 ha. La pêche est une activité au contact direct du milieu naturel et de la faune aquatique, dont le succès et le plaisir dépendent en grande partie de son état de conservation.

Les eaux marines côtières enfin sont un réservoir majeur de biodiversité. La pêche en mer recouvre deux types de métiers. Les « petits métiers » constituent 90% de la flotte de pêche régionale. Les métiers du large sont quant à eux pratiqués par les chalutiers, lamparos et thoniers. Les pêches en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont saisonnières et utilisent des techniques diversifiées.

En Provence Alpes Côte d'Azur, des filières traditionnelles proposent des produits de la mer reconnus pour leur qualité et labellisés, à l'image de l'élevage de loups ou daurades Bio et plus récemment la culture d'huîtres, labellisées de Camargue.

La surexploitation des ressources halieutiques est d'ailleurs un sujet qui a généré une production scientifique particulièrement élevée. La pêche sélective de quelques espèces et la surpêche de certaines d'entre elles, modifient leurs effectifs (sardines, anchois, roussettes...) et impactent donc indirectement tous les réseaux trophiques auxquels elles participent.

La mer et le littoral représentent ainsi un potentiel important de développement économique, notamment autour des activités de pêche et d'aquaculture. Cependant, les pressions exercées sur « la bande côtière » sont croissantes.

3) Principaux enjeux identifiés.

La présence de la pêche traditionnelle, activité importante pour les habitants, les touristes et les acteurs institutionnels du littoral, car elle participe de la culture, de l'image et des traditions locales.

Viabilité d'une trame écologique basée sur les échanges terre-mer et aménagement du territoire équilibré prenant en compte les réservoirs de biodiversité marine que sont les petits fonds côtiers.

La transition agroécologique des exploitations agricoles

Les productions suivant des cahiers des charges s'appuyant sur des critères environnementaux : Bio bien entendu, mais aussi HVE, agriculture de conservation des sols, certains cahiers des charges Label Rouge IGP, AOC...

La sensibilisation du consommateur sur la qualité de son alimentation et l'impact de celle-ci sur sa santé et sur les modes production et donc la biodiversité.

4) Les politiques publiques engagées.

*Cadre législatif et réglementaire en vigueur
(à compléter)*

Politiques nationales.
(à compléter)

Politiques régionales.

Le SRADDET.

Conformément à l'objectif 47 du SRADDET, la volonté est de diminuer de 50% le rythme de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers sur le territoire régional à l'horizon 2030, par rapport à la consommation observée sur la période 2006-2014, soit atteindre une consommation moyenne de 375 hectares par an à l'horizon. Il s'agit de définir et mettre en œuvre une véritable politique foncière régionale, déclinée dans un plan d'actions foncières à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (Métropoles, Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes) pour mobiliser le foncier disponible (friches, etc.) et identifier le foncier agricole à préserver.

C'est une réponse aux objectifs 48 et 49 du SRADDET : « Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional - Préserver le potentiel de production agricole régional ».

Le Plan Climat « Gardons une COP d'avance » (2021).

La Mer : Concilier économie maritime et environnement

Action 32 : Renforcer la traçabilité et la qualité des produits de la mer. 100 % des pêcheurs et aquaculteurs munis du certificat régional d'activités chaque année.

Action 33 : Soutenir les démarches de recherche et d'expérimentation visant à substituer aux protéines/farines animales des protéines/farines végétales dans l'alimentation des poissons d'aquaculture.

La Terre : Une agriculture saine, durable et locale

Action 42 : Plan de transition agro-écologique. 50 % des surfaces agricoles certifiées en Haute Valeur Environnementale ou Agriculture Biologique. Soutien des agriculteurs aux investissements de performance environnementale et accompagnement à leur certification.

Action 43 : Créer un label Sud qui valorise les produits locaux.

Action 44 : Circuits courts : favoriser la vente directe dans une optique de manger mieux et de mieux rémunérer les agriculteurs.

Action 45 : Préserver le foncier agricole et améliorer la qualité des sols en diminuant de 50 % le rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et en favorisant le retour au sol de la matière organique.

Action 46 : Augmenter de 15 % l'actuelle zone irriguée, d'ici 10 ans, par l'extension des infrastructures hydrauliques des Associations Syndicales Autorisées (ASA) et via le Plan d'Aménagement et d'investissements de la Société du Canal de Provence.

Autres politiques territoriales concernées (sans les détailler)
(à compléter)

5) Les acteurs engagés et leurs actions en cours.

L'Etat.

La Région Sud.

(Paragraphe en cours de rédaction)

La pression foncière urbaine s'exerce principalement sur les terres agricoles, qui sont encore trop souvent considérées comme une ressource disponible voire inépuisable. La Région a apporté son soutien aux animations foncières engagées en faveur de la reconquête des friches agricoles, de la restructuration foncière du petit parcellaire et de la mise en place de protections règlementaires des terres agricoles, en s'appuyant notamment sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) au travers de la mesure 16.7.1 du Programme de Développement Rural 2014-2020 « Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel ». Elle continuera en 2023 cette dynamique avec une nouvelle mesure FEADER de coopération.

De même, la Région appuie la SAFER, que ce soit sur le portage de terre comme sur les interventions de la SAFER en révision de prix.

La Région a également accompagné un projet innovant de portage du foncier pour les jeunes installés à travers la création d'un fonds porté par la SAFER et la Coopération Agricole, Terre Adonis. Ce fonds a fait l'objet d'une première participation de la Région de 150.000€ en 2021

L'agriculture régionale possède de nombreux atouts permettant de faire valoir sa valeur environnementale (forte part de la surface en agriculture biologique, climat limitant le recours aux intrants, développement de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE), etc.) et les aides publiques actuelles et futures, orientent progressivement les systèmes d'exploitation vers des pratiques durables. La mise en œuvre du Programme Stratégique National, permettant la mise en œuvre des fonds FEADER à l'échelle régionale renforce le rôle de la Région dans l'accompagnement des exploitations agricoles dans la transition agroenvironnementale. La mesure Contrat de Transition, qui regroupe l'ensemble des aides à l'investissement sera désormais liée à la réalisation d'un diagnostic agroécologique. De nouveaux investissements sont désormais éligibles à cette mesure comme la plantation de haies et l'agroforesterie. Le taux d'intervention de base est augmenté de 20% à 40%, et les exploitations en Agriculture biologique bénéficient d'une bonification de 10%.

De même, la Région Sud accompagne l'installation d'agriculteurs, pour assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs et l'entretien des terres. Un encouragement spécifique est notamment proposé via la Dotation Jeune Agriculteurs quand l'installation se fait dans le cadre d'une démarche agroécologique (agriculture biologique, HVE, GIEE).

Le nouveau plan régional de reconquête agricole et en faveur des circuits courts prévoit également une intensification de ces actions, notamment à travers le développement de points de vente collectifs, des expérimentations menées avec la grande distribution et la mise en place d'un label valorisant l'approvisionnement local équitable. La Région consacre 400 000 € à la promotion des circuits courts auxquels s'ajoutent 400 000€ au titre du FEADER. 250.000€ supplémentaires ont été engagés pour cette politique dans le cadre du plan de relance post COVID. La Région soutient l'approvisionnement de la restauration collective à travers le financement de plateformes d'approvisionnement local.

La mise en place d'une centrale d'achats de denrées durables et de qualité à destination des lycées de la région pourrait à terme être élargie à toutes les cantines scolaires.

La Région finance ponctuellement des projets d'agriculture urbaine.

L'Opération d'Intérêt Régional Naturalité vise à faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la référence française en matière de produits naturels et d'alimentation de qualité.

La Région co-finance également, en plus du FEADER, les opérations de modernisation des ouvrages d'hydraulique agricole avec pour objectif une amélioration du service de distribution de l'eau aux agriculteurs (et donc une plus grande sécurisation de leur production tant en qualité qu'en quantité) et une optimisation des équipements en faveur des économies d'eau. La Région finance également des opérations d'extension des réseaux d'eau afin de sécuriser les productions et les milieux face au changement climatique.

6) Des exemples territoriaux.

A travers les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) qui visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, les territoires (et les collectivités) tendent à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. Il est important de favoriser un mode de consommation plus responsable et plus durable : diversité des produits, respects de la saisonnalité, respect des conditions de bien-être animal, de l'environnement...

(citer des exemples de PAT avec de actions biodiversité)

7) **Les nouvelles actions à lancer.**

Premières pistes